

Samedi 23 mars 2024



Fin de vie : « L'ambiguïté sémantique est au cœur de ce projet de loi » Par Mgr. Vincent JORDY

« Le Président de la République présente les grands axes de ce projet de loi comme une loi de Fraternité. Mais nous ne devons pas avoir la même définition du mot ; l'ambiguïté sémantique est d'ailleurs au cœur de ce projet de loi. La fraternité, c'est prendre soin de l'autre, c'est l'accompagner jusqu'au bout en particulier quand il est faible et fragile. Dans ce projet de loi, malgré l'utilisation d'une terminologie qui esquivé les termes d'euthanasie et de suicide assisté, dans les faits c'est bien cela que l'on propose et c'est bien la fraternité qui risque d'être atteinte. Pensons à la formule forte de Robert Badinter qui disait : « Nul ne peut retirer la vie à autrui dans une démocratie ».

« La législation actuelle n'est pas insuffisante. Nombreux sont ceux qui le disent et en particulier les soignants. Ce sont les moyens pour mettre en œuvre les dispositifs actuels qui manquent. Pensez qu'en une dizaine d'années il n'y aura pas eu moins de quatre textes sur les soins palliatifs et que ceux-ci ne sont accessibles aujourd'hui qu'à 50%, seulement, des Français qui le souhaitent. Près d'un quart des départements français n'ont pas de soins palliatifs sur leur territoire. On veut avec ce dispositif nouveau permettre aux français de choisir leur fin de vie. Mais ils ne peuvent justement pas le faire parce que la loi, aujourd'hui, n'est pas applicable en raison des carences de l'État.

« [Les « strictes conditions d'accès à l'aide à mourir »] sont des promesses qui n'engagent que ceux qui y croient. D'une part, le projet de loi devra passer par le parlement qui fait la loi. On sait combien les intentions idéologiques, politiciennes, peuvent alors interférer et élargir l'accès à ces nouveaux dispositifs. D'autre part, en matière d'éthique, voilà 50 ans qu'on ne parle que de « ligne jaune », « rouge », de « limites à ne pas franchir » qui sont sans cesse franchies allègrement. Il suffit que des lobbies continuent d'œuvrer, en général sous le masque du progrès, pour que les limites n'en soient plus. Or nous savons bien que la notion de progrès est ambiguë et que le progrès technique n'est pas nécessairement un progrès éthique et moral.

« L'exemple le plus clair vient du nord de l'Europe où, après que de tels dispositifs pour les personnes majeures aient été votés, l'euthanasie est désormais possible pour les mineurs. On sait aussi, par exemple en Belgique, que les commissions de contrôle mises en place sont contestées jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme pour leur absence de rigueur.

« L'expression « aide à mourir » est le voile pudique de ce que l'on souhaite mettre en œuvre, l'euthanasie et le suicide assisté. Comme le soulignent de nombreuses associations de soignants depuis dimanche - le jour de la présentation du projet par le Président de la République - ce texte fait entrer dans une « confusion lexicale » qui cache une confusion sur le sens du soin. Ce n'est pas la même chose de laisser mourir et d'accompagner une personne et faire mourir une personne. Ce qui est gênant, ici, c'est que l'on propose un dispositif que, finalement, on ne veut pas assumer en jouant sur l'originalité, sur un « chemin » que l'on dit « différent ». Mais cette confusion ne trompe pas les soignants.

« Le risque est celui de blesser les rapports dans une société où ils sont déjà devenus très fragiles et conflictuels. On risque de blesser le rapport intergénérationnel. François Mitterrand l'avait souligné dans un échange avec Marie de Hennezel : « Le jour où une loi donnera à un médecin le droit d'abrégé la vie, nous entrerons dans une forme de barbarie. . . on fera pression sur des personnes âgées pour qu'elles aient l'élégance de demander la mort pour ne pas peser ». Le Président de la République s'inquiétait il y a quelques mois d'une « décivilisation ». Il me semble que ce type de projet ne va pas arranger l'état du pays en risquant aussi dans un mode consumériste de jouer sur l'argument financier. On voit cette dérive au Canada. En France, des mutuelles militent déjà pour promouvoir cette législation. Cela laisse songeur.

« [Intégrer Soins Palliatifs dans le même texte que l'Aide à Mourir] est problématique car partout où l'on a mis les deux dispositifs en « concurrence », c'est malheureusement la solution « technique », euthanasie ou suicide assisté, qui l'a emporté. Mais la véritable difficulté c'est la confusion que l'on instaure entre ce qui est geste de soin - un geste qui soutient et accompagne la vie - et un geste qui, quelles que soient les nuances que l'on souhaite y mettre, conduit à la mort.

« Ce qu'il faudrait, c'est mettre vraiment en œuvre ce que la loi demande en ce qui concerne les soins palliatifs. Or, comme je l'ai souligné, malgré plusieurs lois en quelques années, le compte n'y est pas. Plus encore, dans l'interview accordé par Emmanuel Macron, les soins palliatifs sont évoqués à la fin de l'article ; et dans un communiqué des associations de soignants ont déjà dit leur désarroi.

« Pour privilégier une « aide à vivre », nous pouvons d'abord porter cette cause dans notre prière afin que ceux qui auront la charge de voter la loi soient vraiment libres et éclairés. Je pense qu'il serait aussi très important que les fidèles s'adressent à leurs députés et à leurs sénateurs pour leur dire leur désaccord et en argumentant. Enfin, il est important de continuer à porter les personnes vulnérables et fragiles en étant disponible pour les services d'aumôneries, les visites à domicile des personnes seules et malades. C'est bien ce que le Christ nous invite à vivre (Mt 25, 31-46) pour que la fraternité ne soit pas qu'une idée.

CARÊME 2024 : TEMPS FORTS DANS NOTRE PAROISSE

Parcours « **Disciples missionnaires à la suite de Saint Martin** »
avec le livret proposé par Monseigneur Jordy, Archevêque de Tours.

- Les **lundis 25 mars et 8 avril**, à **20h15**, chez Anaïs et Edouard De WARREN, 14 rue de Beaumanoir, à Fondettes

OFFICES DU CARÊME

Samedi 23 mars

9h30 17h00 : **Journée du Pardon à l'église Saint Pie X** au 137 rue Fleurie à Saint Cyr sur Loire

« Des prêtres à votre disposition pour une démarche personnelle. »

18h30 à Luynes : messe anticipée des Rameaux

20h30 : Veillée spirituelle à l'église de Fondettes introduisant à la Semaine Sainte (méditation à partir de cantiques chantés par un chœur et de textes lus)

Dimanche 24 mars – Les Rameaux

10h30 : Messe des Rameaux à Fondettes, précédée d'une déambulation

Mardi 26 mars – Messe Chrismale

18h30 : Messe Chrismale à la cathédrale de Tours

Judi 28 mars – La Cène du Seigneur

19h00 : Messe de la Cène du Seigneur, à Luynes, suivie de l'adoration du Saint Sacrement jusqu'à minuit.

Vendredi 29 mars – La Passion du Seigneur

8h00 : Célébration des laudes à Luynes

15h00 : Chemin de Croix à Fondettes et à Luynes

19h00 : Célébration de la Passion du Seigneur à Luynes

Samedi 30 mars – Veillée Pascale

21h00 : Veillée Pascale à Fondettes

Renouvellement des promesses baptismales pour tous

Baptême, confirmation et communion des catéchumènes Caroline, David, Denis et Yoni

Dimanche 31 mars – Pâques

8h15 : Office des Laudes, en l'église de Fondettes, suivi d'un petit-déjeuner

10h30 : Messe de Pâques à Fondettes

GRÂCE À VOS DONNONS, L'ÉGLISE VIT.

DONNONS !



catholique37.fr

<https://don-catholique37.iraiser.eu/denier/~mon-don>

ACTIVITE DE LA PAROISSE - MARS 2024



**3° SCRUTIN
DES CATÉCHUMÈNES
À CHEDIGNY, À L'ISSUE
DE LA RETRAITE
DIOCÉSAINNE LARGEMENT
CONSACRÉE AU PARDON**

DAVID - CAROLINE - YONI - DENIS

Photos: Christian MARCHADIER

L'AUMÔNERIE DES COLLÈGES a vécu samedi 16 mars un beau Temps Fort de Carême, avec un Chemin de Croix et la messe à Saint-Etienne de Chigny, avec la remise de la croix aux jeunes du groupe de 5°* qui préparent leur Profession de foi.

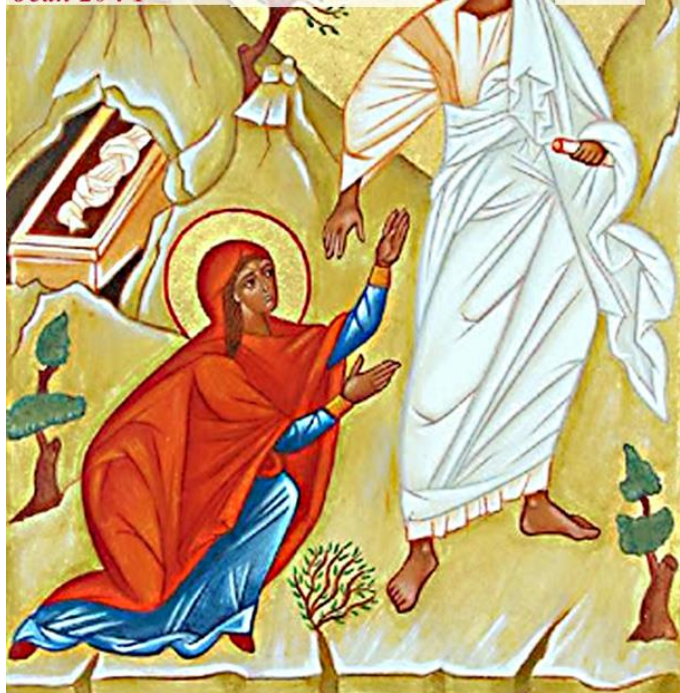
Anne-Laure MIOSSEC

* May-Line - Aaron - Calixte - Théo - Camille - Louise - Margot - Claire-Lise



«En suivant les stations du Chemin de Croix, nous avons mis nos pas dans ceux de Jésus. Avec nos souffrances et nos difficultés, nous reconnaissons sa présence et son amour donnés à chacun de nous»

Le premier jour de la semaine, Marie-Madeleine se rend au tombeau de grand matin; c'était encore les ténèbres. Elle s'aperçoit que la pierre a été enlevée du tombeau. Jean 20 : 1



Office des LAUDES le matin de Pâques, dans l'église de Fondettes, à 8h15.
Prière suivie d'un petit-déjeuner

25 mai 2024

9h30 - 22h

MAISON DIOCÉSAIN
LE CARMEL
13 RUE DES URSULINES
TOURS

festival
Commune
Planète

Agir maintenant ensemble et cultiver l'espérance



« Agir maintenant ensemble et cultiver l'espérance »

Un « avant-goût » du **FESTIVAL** vous sera donné avec une table ronde **mardi 19 mars**, à la **Maison diocésaine (13 rue des Ursulines)**, à **19h**, à laquelle participeront Mme Betsabée HAAS, déléguée à la biodiversité, à la nature en ville, à la gestion des risques et à la condition animale, à la mairie de Tours, et le père Jean-Emmanuel GARREAU, géographe et théologien. Chacun d'eux nous donnera sa vision d'un « nouveau monde » qui émerge.

CONTACT : festival.communeplanete37@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

Frais d'inscription indivisibles (y compris les trois déjeuners servis sur place) payables en totalité avec le présent bulletin :

- 70 €/personne avant le 1er juin 2024,
- 80 €/personne entre le 1er et le 23 juin 2024

Bulletin d'inscription à adresser à :

M. Jean-Marie BEAUVAIS,
17 quai Général de Gaulle, 37400 Amboise
Courriel : universite-ete@catholique37.fr

NOM :

Prénom(s) :

Adresse :

.....

Tél. :

Courriel :

S'inscrit à l'Université d'été

- Joint un **chèque** de 70 €/personne
 (ou de 80 € après le 1er juin)

A l'ordre de : Université d'été – Diocèse de Tours

AUCUNE INSCRIPTION ACCEPTÉE

APRÈS LE 23 JUIN.

Ne pas jeter sur la voie publique

LE SACRÉ :

qu'est-il devenu
aujourd'hui ?



UNIVERSITÉ D'ÉTÉ
du lundi 1er au mercredi
3 juillet 2024

Salle Marie de l'Incarnation
14 rue René de Prie – TOURS
(au chevet de l'église St-Pierre-Ville)

Samedi 23 mars 2024

- 9h30-17h00** : Journée du Pardon, à l'église Saint Pie X, au 137 rue Fleurie, à St.Cyr/Loire
18h30 : Messe anticipée des RAMEAUX en l'église de Luynes
Vente traditionnelle des œufs de Pâques, au profit de la formation des séminaristes
20h30-22h00 : Veillée spirituelle de Carême, en l'église de Fondettes

Dimanche 24 mars 2024 - Les Rameaux

- 10h30** : **Messe des RAMEAUX**, précédée d'une procession, en l'église de Fondettes
Intentions : Pour le 1^o anniversaire du décès de Claudette COTARD -Pour la famille GUITARD
Pour André DOS SANTOS - Pour les enfants de la famille SOUVANT-RICHET
Pour les familles HERILLARD-PLOQUIN -BRISTEAU-BOUVREAU-BOILEAU
Vente traditionnelle des œufs de Pâques, au profit de la formation des séminaristes

Lundi 25 mars 2024 :

- 20h15-21h45** : Parcours « **Disciples Missionnaires** » chez Anais et Edouard De WARREN, 14 rue de Beaumanoir, à Fondettes

Mardi 26 mars 2024

- 8h30** : Chapelet en l'église de Luynes
9h00 : Messe en l'église de Luynes, suivie de l'Adoration et de confessions
18h30 : **Messe Chrismale en la Cathédrale de Tours**

Mercredi 27 mars 2024

- 16h00** : Messe au Clos du Mûrier, à Fondettes
17h00-17h30 : **Prière « La France prie »** :
À **Fondettes**, devant le calvaire situé au carrefour entre la rue de la Bruzette et la rue Chatigny
À **Luynes**, devant la croix de Jeanne-Marie de Maillé dans le parc des Varennes

Jeudi 28 mars 2024 - La Cène du Seigneur

- 19h00** : **Messe de la Cène du Seigneur**, à Luynes, suivie d'un temps de prière devant le Reposoir jusqu'à minuit.

Vendredi 29 mars 2024 - La Passion du Seigneur

- 8h00** : Célébration des laudes à Luynes
13h00 : Prière à Saint Michel Archange, à Fondettes
15h00 : **Chemin de Croix à Fondettes et à Luynes**
19h00 : **Célébration de la Passion du Seigneur à Luynes**
l'adoration

Samedi 30 mars 2024 - Veillée Pascale

- 10h00-11h00** : Eveil à la foi, à la Maison Paroissiale de Fondettes
21h00 : **Veillée Pascale à Fondettes**

Dimanche 31 mars 2024 - Pâques

- 8h15** : **Office des Laudes**, en l'église de Fondettes, suivi d'un petit déjeuner à la Maison Paroissiale
Intention : Pour Gaëtan LE BERRE
10h30 : **Messe de Pâques en l'église de Fondettes**
Intentions : Pour les familles HERILLARD-PLOQUIN -BRISTEAU-BOUVREAU-BOILEAU
Pour Eugénie (t) et Jean (t) HAVARD, et leurs petits-enfants Dimitri (t) et Véronique (t), ainsi que Guy TROVALET (t) - Pour la famille CHATREFAUX
Baptême de Raphaëlle LE BORGNE

